

# Pour ne pas enterrer la lutte, nous avons besoin de mobilisations

Après les grèves importantes de la mi-novembre et du 5 décembre, pour SUD éducation il fallait donner des perspectives à la lutte contre la réforme des rythmes scolaires et pour une autre réforme pour l'école publique, les élèves, et l'ensemble des personnels.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que l'intersyndicale nationale se réunisse immédiatement après la grève du 5 décembre pour proposer rapidement des suites. Nous n'avons pas été entendu-e-s par les autres organisations syndicales qui ne soutiennent pas la réforme actuelle. Le 10 décembre, une première réunion SNUipp, CGT, FO, SUD, FAEN a enfin eu lieu ; elle n'a débouché sur rien. Le 17 décembre, une seconde réunion s'est tenue ; elle a abouti à la rédaction d'un communiqué que SUD éducation a décidé de ne pas signer.

Ce communiqué fait des constats, propose des revendications générales, et se termine ainsi : «Après les mouvements de novembre et de décembre, le ministre doit répondre. [Les organisations syndicales signataires] appellent les personnels à se réunir dans les départements pour débattre de ces revendications et des moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir».

## Faut-il compter sur le ministère qui fait la sourde oreille ?

Pour SUD éducation, dans notre secteur comme au niveau interprofessionnel, une plate-forme revendicative n'a d'intérêt que si nous prenons les moyens de voir satisfaites ses revendications.

Or les organisations signataires du communiqué demandent au Ministre de «répondre». Faut-il compter sur lui qui fait la sourde oreille et prétend que tout va bien pour revenir sur sa réforme simplement parce que les syndicats lui demanderaient ?

Pour SUD éducation, la solution ne viendra pas de celles et ceux qui ont décidé de cette réforme et de poursuivre

dans les mêmes politiques.

Pour gagner, il faut construire des mouvements collectifs de résistance et revendicatifs !

Or il a été impossible d'aboutir à un quelconque appel à mobilisation dans le cadre de l'intersyndicale. Le 10 décembre, puis le 17 décembre, SUD éducation a défendu qu'il était essentiel qu'une perspective de mobilisation nationale soit donnée aux personnels pour poursuivre la lutte : nous avons proposé la grève, avec la mise en débat de sa reconduction ; d'autres modalités d'actions pouvaient se discuter. Seule la CGT éducation a partagé avec nous la proposition d'une nouvelle date de grève nationale.

## Encore faut-il que l'unité d'action intersyndicale soit bien une unité pour l'action !

Le blocage des autres organisations limite considérablement l'intérêt d'une déclaration commune qui n'est pas utile à l'action collective, pire, qui renvoie les personnels à la dispersion. C'est pourquoi nous avons préféré ne pas signer ce texte. SUD éducation est très attaché à l'unité d'action intersyndicale lorsqu'elle permet de favoriser l'unité d'action des personnels. Mais encore faut-il que l'unité d'action intersyndicale soit bien une unité pour l'action.

Nous espérons que ce blocage sera provisoire, et qu'il ne signifie pas une volonté d'enterrer le mouvement revendicatif, entérinant ainsi la défaite sur les rythmes scolaires, anticipant d'autres renoncements syndicaux.

Nous proposons que les organisations syndicales se réunissent à la rentrée pour appeler ensemble à la mobilisation. Sans attendre, la fédération SUD éducation apporte son soutien à toutes les mobilisations locales, dont certaines sont déjà programmées dans l'unité syndicale. Nous appelons les personnels à multiplier les initiatives, et à les faire converger afin de reconstruire un mouvement national pour gagner.



## Le syndicat vit des cotisations Informez vous, Adhérez, réadhérez !

Je souhaite prendre contact avec SUD éducation 29 :

\* pour avoir des informations sur le syndicat et son fonctionnement : nous tenons à votre disposition un livret d'accueil. Pour le recevoir, envoyez nous une demande par mail à l'adresse : [sud.education29@laposte.net](mailto:sud.education29@laposte.net)

\* pour adhérer : vous trouverez un bulletin d'adhésion sur notre site, en haut de la page d'accueil <http://sudeducation29.infini.fr/>



Dispensé de timbrage Brest CTC déposé le 10/01/2014 SUD éducation PRESSE DISTRIBUÉE LA POSTE 2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

# Solidaires

Brest 2 Rue Amiral Nielly 02.98.05.12.93 Quimper 33 Av.de la Libération, 02.98.53.04.16, [sud.education29@laposte.net](mailto:sud.education29@laposte.net) Permanences Quimper jeudi et vendredi ap midi Brest mardi et jeudi site : <http://sudeducation29.infini.fr/>

# 2014 : Austérité, encore et toujours

On nous répète à l'envi que le changement de politique au ministère de l'Education nationale se manifeste par des créations de postes, là où le précédent gouvernement en détruisait plusieurs milliers par an. C'est pas faux ! Mais ... il faut y regarder de plus près.

## Des créations insuffisantes

Au niveau national, le budget 2014 a en effet prévu la création de 8.804 postes supplémentaires dont 4.341 postes d'enseignants dans le public, 345 dans le privé, 3.459 pour la formation initiale, 159 postes de CPE, 150 de personnels médicosociaux et 350 d'AVS.

La répartition des 4.341 postes d'enseignants se fait au bénéfice du primaire avec 2.355 postes créés. Le secondaire ne bénéficie que de 1986 nouveaux postes. Or la croissance démographique (+38.000 pour le primaire, +30.000 pour le secondaire) absorbera la plus grande partie des nouveaux postes créés à la rentrée 2014. Malgré tout, des académies continuent à perdre des postes dans le second degré. L'enseignement prioritaire absorbe les postes restants.

## Trop d'heures sup' !

Dans le second degré, sur les 1.986 nouveaux emplois, seulement 986 postes réels apparaissent. Les 1.000 emplois restants ne correspondent qu'à des équivalents temps pleins (ETP), c'est à dire des

volumes d'heures supplémentaires. Ces créations de postes sont marquées par le poids de la formation initiale. En 2014, ce sont 8.896 postes de stagiaires qui sont créés, soit 28.007 emplois de stagiaires. Et c'est leur temps d'intervention en classe qui fournira l'essentiel du volant de nouveaux postes. Ainsi les stagiaires du secondaire apportent 1.486 emplois nouveaux sur les 1.986 postes créés en 2014.

## Pour l'académie de Rennes

39 postes sont créés dans le primaire (74 en 2013), 100 postes et 45 ETP dans le secondaire (175 en 2013), répartis sur les quatre départements. Autant dire, à dose homéopathique.

## Assez d'hypocrisie !

La conclusion est évidente : aucun de nous ne verra de baisse du nombre d'élèves dans sa classe. Pour SUD éducation, le compte n'y est pas, loin s'en faut ! Les commissions paritaires qui se réuniront bientôt pour répartir ces maigres moyens seront l'occasion pour nous de réaffirmer la duplicité du discours gouvernemental, qui prétend faire de l'éducation une priorité. L'austérité, c'est toujours pour l'école publique !



# Des projets inacceptables, une mobilisation à construire

Après un marathon de « discussions » avec les organisations syndicales, Vincent Peillon vient de rendre publiques le jeudi 12 décembre ses premières décisions sur la réforme des métiers de l'éducation. Ces choix sont sans surprise, peu de choses ayant évolué depuis les premiers projets communiqués mi-novembre. Les décisions sur les enseignant-e-s du 1er degré seront finalisées dans les premières semaines de l'année 2014 : elles ne répondent pas aux besoins. Sur les enseignant-e-s du 2nd degré, le ministère temporise encore davantage et les « échanges » vont se poursuivre sans date de fin envisagée, l'essentiel des projets ayant été pour le moment retiré.

## La continuité sans changement

Comme pour la loi dite de « refondation de l'école », tous ces projets sont caractérisés avant tout par une grande continuité avec les politiques éducatives de ces dernières années. Les décisions du ministère ne prévoient rien sur le nombre d'élèves par classe, rien sur la réduction du temps de travail, rien sur la précarité, rien sur la souffrance au travail, rien sur les salaires. La logique budgétaire « à l'équilibre » dans laquelle le ministère s'enferme est la conséquence de l'austérité gouvernementale.

## Pénibilité et annualisation

La logique même des travaux du ministère ne va pas dans le bon sens. Pour la compensation des tâches supplémentaires et la pénibilité, le ministère continue de promouvoir quasi-exclusivement une logique indemnitaire à minima, alors que c'est par des réductions des services que ces situations doivent être compensées. Le ministère s'engage oralement à ne pas introduire d'annualisation et à maintenir des maxima de service hebdomadaire, mais il n'a pas voulu l'écrire, les premiers projets parlant uniquement d'horaire de « référence ». Aujourd'hui, il n'est plus rien écrit à ce sujet.

## Direction, RASED, rythmes

Le renforcement des missions des directrices et directeurs d'écoles tend à définir un nouveau métier, première étape pour une hiérarchisation accrue. L'utilisation du terme « pilotage pédagogique » en est la meilleure illustration. Derrière l'affirmation du maintien de la spécificité des RASED, la réalité des mesures projetées fait craindre plutôt une dissolution de leurs missions, avec l'élargissement de leurs tâches, une

redéfinition de leur zone d'intervention et un renforcement du pouvoir des IEN sur les décisions d'intervention. L'immense majorité des professeur-e-s des écoles (tous ceux et toutes celles qui sont en charge de classes « ordinaires ») est tenue en dehors des travaux. Ces chantiers sur les métiers se déroulent pourtant dans un contexte de conflit en cours au sujet de la réforme des rythmes scolaires, qui est aussi l'occasion de remettre en cause les droits des professeur-e-s des écoles, notamment via l'annualisation des services des enseignant-e-s assurant des fonctions de remplacement ou en poste fractionné.

## Du positif ?

La pondération à 1,1 des heures effectuées dans « les établissements les plus difficiles » est en elle-même une mesure positive. Son extension au 1er degré une évidence enfin reconnue. Cependant, nous pouvons avoir les plus grandes craintes en ce qui concerne l'étendue du dispositif, tout laissant croire qu'il sera extrêmement réduit. De plus, le mode de prise en compte de cette pondération reste flou, et il dépendra fortement du maintien des maxima de service et du plafonnement des heures supplémentaires qui peuvent être imposées.



## Second degré et COP

Pour le second degré, à part la pondération pour les établissements les plus difficiles, il ne reste qu'une décision : l'annonce de dernière minute, dans un très grand flou, de la création de 4000 postes pour les collèges (un mi-temps en moyenne par collège donc), semble-t-il pour permettre davantage d'heures devant des effectifs réduits. Les Conseillers/ères d'Orientation Psychologues

(COP) sont totalement exclu-e-s des groupes de travail : pour le ministère, c'est comme si ce métier n'existait pas dans l'Éducation Nationale. Cela n'est pas un bon signal à l'heure de la régionalisation et de risques d'externalisation de l'orientation hors du service public d'éducation.

## Mobilisons-nous !

Pour SUD éducation, des évolutions de nos métiers sont nécessaires, mais ce constat ne doit pas être le cheval de Troie de la remise en cause des garanties statutaires. Les projets ministériels ne sont pas acceptables : ils ne répondent pas aux besoins de l'école et des personnels. Le service public d'éducation doit être radicalement transformé. Les droits des personnels, leurs conditions de vie et de travail doivent être profondément améliorées. Pour imposer ces changements nécessaires, nous ne pourrons compter que sur nos mobilisations.

## Construisons les luttes pour une école égalitaire, émancipatrice, démocratique.

- pour la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition de plafonds nationaux,
- pour l'augmentation du nombre de postes aux concours et la titularisation de tous les personnels précaires,
- pour la réduction du temps de travail dans le cadre de maxima de service hebdomadaires diminués, contre toute annualisation,
- pour la compensation de la pénibilité et des tâches supplémentaires par des diminutions des services,
- pour des augmentations générales des salaires, en particulier les plus bas
- pour le rétablissement des droits syndicaux, du droit de grève et pour l'abrogation du service minimum.

Aucune « priorité à l'éducation » n'est possible dans un contexte d'austérité budgétaire. Il faut changer les rapports de force pour une autre école, une autre société. Nous appelons les personnels à se réunir pour prendre connaissance des projets ministériels, en débattre, organiser l'action. SUD éducation prendra les contacts nécessaires pour que les organisations syndicales appellent dans l'unité la plus large à la mobilisation en janvier pour nos revendications.

# L'aumône pour les enseignants...

L'ISAE, indemnité de 400 euros annuels versée aux enseignants du primaire, a été créée par le décret du 30 août 2013, afin de rapprocher les salaires des enseignants du premier et du second degré. Ces derniers perçoivent en effet une indemnité d'environ 1 200 euros annuels pour le suivi et l'orientation des élèves, l'ISOE.



Le premier versement de l'ISAE, qui a eu lieu fin novembre, a été entaché par de nombreux "bugs". "Impréparation, logiciel informatique défaillant, difficultés diverses" ont fait que de nombreux enseignants du 1er degré, qui pouvaient pourtant en bénéficier, n'ont rien reçu.

## Notre Dame de Cast

# Détournement de fichier par l'école catho

Sans doute pour faire connaître leur projet d'école, mais aussi avec l'objectif non avoué de recruter de nouveaux élèves, l'école Notre Dame de Cast a invité début décembre à sa fête de fin d'année l'ensemble des familles de la commune ayant de jeunes enfants scolarisés. Glaner de nouvelles inscriptions est une chose, mais toutes les techniques de marketing pour appâter les enfants, recrues potentielles, ne sont pas bonnes à prendre. Le procédé devient inacceptable quand la direction de l'école s'est crue autorisée à utiliser un fichier d'état civil municipal pour diffuser son invitation, un fichier qui permet d'élaborer les prévisions d'effectifs dans les écoles pour la rentrée à venir.



**Tous les personnels bénéficiaires auraient dû ainsi percevoir 200 euros brut, soit moins d'un euro par jour !**

On peut se demander si et à quel moment la première partie de l'ISAE sera versée aux collègues qui ne l'ont pas reçue. Nous vous appelons à nous faire part de tous les incidents de paiement.

## ... mais pas pour les IGEN !!

Bonus de Noël pour les inspecteurs généraux de l'IGEN et de l'IGAENR : un arrêté publié au Journal Officiel ce jeudi 26 décembre leur ouvre droit à une prime annuelle de "fonctions et de résultats", pouvant atteindre au maximum 67.200 euros pour le doyen. La prime est plafonnée à 55.200 euros pour un Inspecteur général de l'éducation nationale ou un Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1ère classe, et à 45.600 euros pour un Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2ème classe. La rémunération à la performance a vu le jour dès 2009 dans l'Education nationale et les inspecteurs généraux rejoignent ainsi les proviseurs et principaux, agents administratifs, et recteurs d'académie, qui bénéficient déjà de ce type de primes.

## L'aumône pour nous, le pactole pour eux !